

RAPPORT D'ACTIVITE 2019

Service ACTES Pélican/SAP

ACTES Pélican

Administrateurs Ad Hoc



SOMMAIRE

INTRODUCTION	3
I – PRESENTATION	8
1.1 Les missions de l’administrateur <i>ad hoc</i>	9
1.2 Les objectifs et les moyens mis en œuvre par l’équipe pluridisciplinaire.....	9
1.3 L’organisation du Service ACTES Pélican	11
II – ACTIVITE EN CHIFFRES	12
2.1 Les désignations reçues en 2019	12
2.2.1 Répartition par tribunaux	12
2.2.2 Répartition par domaines d’intervention	13
2.2.3. Répartitions par sexes et tranches d’âges	13
2.2 L’activité globale : la répartition des missions sur l’exercice 2019	14
2.2.1. Répartition par sexes et tranches d’âges	14
2.2.2. Répartition par procédures	15
2.3 Les missions clôturées	15
III – REPRESENTATION ET ACCOMPAGNEMENT DES MINEURS	16
3.1 La représentation judiciaire et administrative	16
3.2 L’accompagnement des mineurs et de leur famille	16
3.3 Les différents intervenants autour d’une situation.....	17
3.3.1 Du milieu judiciaire et institutionnel	17
3.3.2 Du milieu social, associatif et scolaire	18
3.3.3 Du milieu médical	19
3.3.4 Du milieu financier et bancaire.....	19
3.4 La gestion des fonds	19
IV– GESTION DES MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS	21
4.1 Charges de la section d’exploitation	21
4.2 Produits de la section d’exploitation	22
V– CONCLUSION	23
5.1 Enjeux.....	23
5.2 Les faits notables	23
5.3 Les perspectives 2020.....	24
ANNEXES	25
➤ Annexe n° 1 : Récapitulatif des chiffres clés 2019.....	26
➤ Annexe n° 2 : Fiche action dans le cadre du CPOM.....	27

INTRODUCTION

En 2019, la Fondation de Nice Patronage Saint-Pierre Actes poursuit son action en faveur des plus démunis, dans la réponse aux situations de précarité et d'exclusion, selon des valeurs et des principes qui privilégient la dignité, le respect, la solidarité, les droits et les responsabilités de la personne accompagnée, du citoyen.

Elle accompagne en moyenne 10 707 personnes par an et organise ses interventions dans 3 secteurs d'activité :

Le Secteur Accompagnement Social et Médico-Social se consacre aux publics les plus vulnérables et à la lutte contre la grande pauvreté. Il regroupe 3 établissements médico-sociaux du champ des addictions (complété par Reprises qui rémunère le travail à la journée pour des usagers de drogue) et de la précarité associée aux maladies invalidantes : ACT, CAARUD, CSAPA avec amorce d'une plateforme en addictologie. Concernant l'activité hébergement-logement, il rassemble le Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) pour personnes isolées et familles (262 places), la Halte de nuit ouverte d'octobre, à juin pour 40 hommes et 18 femmes sans-abri et depuis peu une expérimentation pour prévenir le retour à la rue de ménages menacés d'expulsion, complétée par l'ASLL. L'année 2019 a également vu la fin de l'action Sans Domicile Stable-RSA. Le Service Migrants accompagne la demande d'asile (172 places CADA, 100 places ATSA et 306 places HUDA-HUDAP) et renforce en 2019 ses moyens en faveur de l'insertion socio-professionnelle des réfugiés y compris dans le cadre d'un programme de réinstallation pour ceux en provenance du Proche-Orient. Ces interventions se déclinent principalement sur le moyen et haut pays. Ce service a été retenu en 2019 dans le cadre d'un appel à projets sur les cohabitations solidaires. Il bénéficie désormais d'un terrain d'application mis à disposition par les PEP 06 pour son jardin solidaire Lou pantaï, support d'une épicerie solidaire itinérante.

275 logements dont 61 propriétés de la Fondation sont supports de ces activités de mise à l'abri, d'hébergement, d'accompagnement social global vers un logement autonome. Ce secteur compte environ 91 salariés et dispose d'un budget d'environ 10,3 millions d'euros pour l'accompagnement de 3600 personnes.

Le Secteur Accès à l'Emploi repose sur le principe selon lequel « tout le monde peut travailler », la reprise d'une activité représentant le meilleur moyen d'accéder à l'autonomie. Il regroupe, un Atelier d'Adaptation à la Vie Active (AAVA), un Atelier Chantier d'Insertion (ACI) avec le support d'une ressourcerie, le dispositif Cap entreprise qui met en relation directes offres et demandes d'emploi à partir de la méthode IOD (Intervention sur l'Offre et la Demande créée par l'association Transfer), Flash Emploi (réfèrent unique RSA) pour les nouveaux entrants dans le RSA, Appui Intensif Emploi pour les allocataires du RSA les plus anciens, une action d'accompagnement à l'emploi pour les seniors allocataires du RSA et une action de développement d'un réseau d'entreprises, ainsi que le Centre de Pré-Orientation qui accompagne des publics en situation de handicap à définir un nouveau projet professionnel. Une plateforme emploi, renforcée en 2019, soutient l'accès à l'emploi des personnes accueillies au CHRS qui a été renforcée en 2019. L'Auto-Ecole Sociale, un partenariat avec le PLIE du Pays de Lérins ainsi qu'une mise à disposition de scooters ou vélos électriques pour les personnes au RSA qui reprennent une activité, complètent ces interventions. En 2019, il faut noter la création d'une entreprise d'insertion dans le secteur de la rénovation du bâtiment pour 4 contrats d'insertion et le lancement d'une expérimentation avec une équipe mobile emploi qui se déplace dans les accueils d'urgence. Ce secteur intervient dans tout le département des Alpes-Maritimes de Grasse à Menton. Il compte **117 salariés**, dispose d'un budget d'environ 4,8 millions d'euros pour l'accompagnement de 5 966 personnes.

Le Secteur Enfance-Jeunesse-Familles, rassemble divers établissements de la protection de l'enfance. Il apporte un soutien matériel, éducatif et psychologique aux enfants, adolescent.e.s, jeunes majeur.e.s confiés par l'Aide Sociale à l'Enfance : trois maisons d'enfants à caractère social, la Maison de l'enfance de la Trinité, un pôle adolescents La Villa Marie Ange - la Guitare accueillent des enfants âgés de 6 à 18 ans, 14 appartements dans le diffus permettent de développer l'autonomie des jeunes de 16 à 21 ans soit 137 enfants et jeunes placés.

Le milieu ouvert est constitué d'un service d'Action Educative à Domicile en collaboration avec les familles, une entité Pélican-SAP, service professionnalisé d'administrateurs ad hoc et des actions de soutien et d'accompagnement à la parentalité en maison d'arrêt. Le secteur a développé un service de placement à domicile, un lieu ressource pour enfants et adolescents déscolarisés, il continue d'étoffer en 2019 une plateforme jeunes pour un accompagnement sur mesure visant l'insertion sociale et professionnelle de 100 jeunes de 16 à 25 ans en augmentant la mise à l'abri avec 25 logements disponibles. Fin 2019, une nouvelle convention a été passée avec le département et la DDCS pour le renforcement de l'accompagnement socio professionnel de 30 jeunes de 16 à 18 ans sans hébergement. En 2019, la Fondation a été retenue sur un appel à projets par le Département pour accompagner et loger 48 Mineurs Non Accompagnés (MNA) en colocation dans 20 appartements.

59 logements dont 8 sont propriétés de la Fondation sont supports de ces activités d'hébergement et d'accompagnement social global vers un logement autonome. En outre, une expérimentation de cohabitation intergénérationnelle est lancée en lien avec Côte d'Azur habitat et Toit en Tandem pour 5 binômes.

Ce secteur compte 118 salariés, dispose d'un budget de 6,3 millions d'euros pour l'accompagnement de 1141 enfants, jeunes et familles au total.

Le Siège Social complète les interventions de ces directions opérationnelles en apportant un soutien technique et en garantissant le respect des réglementations liées notamment à l'emploi de fonds publics (la direction générale, la direction administrative et financière, la direction des ressources humaines et les directions technique et immobilière). Il est constitué d'une trentaine de salariés et dispose d'un budget d'environ 1,3 millions d'euros.

Depuis 2017, la Fondation développe également une nouvelle activité de soutien auprès des associations de bénévoles du département, à partir de la collecte de dons et legs, qu'elle compte intensifier.

Cette dynamique d'ensemble s'inscrit en cohérence avec les 2 orientations stratégiques de la Fondation

1. Le développement du pouvoir d'agir dans le but de :

Renforcer le pouvoir d'action et de décision des personnes accompagnées, mineures et majeures, en vue de les rendre davantage acteurs de leur parcours, autonomes et leur permettre d'influencer positivement le cours de leur vie.

Réinventer l'identité managériale de la Fondation en aménageant le système pyramidal actuel et mettre en œuvre l'évaluation à 360° c'est-à-dire travailler sur les compétences de chaque salarié-ée en faisant intervenir toutes les parties prenantes qui ont un lien, direct ou indirect, en amont ou en aval, avec lui.

Favoriser des comportements responsables (consom'acteurs, éco citoyens...) au niveau des salariés-ées et des personnes accompagnées.

2. L'innovation sociale afin de :

Poursuivre et intensifier la fonction recherche et développement de la cellule projets pour continuer à innover dans les pratiques sociales et dans les actions à mener au profit des publics les plus vulnérables.

Rechercher des financements privés, des coopérations, des montages favorisant l'expérimentation, l'initiative dans le but de réduire toute forme de précarité et d'exclusion.

Intégrer le numérique dans les pratiques professionnelles pour gagner en efficacité et en autonomie.

Attirer des bénévoles pour compléter et enrichir les interventions.

Les grandes réalisations 2019

Le fait marquant de l'année 2019 fut notre capacité à fonctionner en **intelligence collective** après avoir annoncé notre intention d'en faire le principe pilier de notre management.

La mutation de la relation professionnelle entre manager et collaborateur-trice engagée depuis plusieurs années à partir de l'établissement d'une charte de la relation au travail, a trouvé son point d'orgue dans l'évaluation à 360° des cadres, le co-développement, la formation sur le développement du pouvoir d'agir, la mise en place d'outils d'intelligence collective suite à une formation dédiée.

Il s'agit d'encourager l'écoute des salariés-ées et susciter le partage actif de la vision stratégique.

Autant de changements majeurs qui nécessitent des organisations plus souples, qui restaurent l'initiative comme principe d'intervention d'unités plus horizontales, au sein desquelles la décision se prend à l'issue d'un processus de consultation de l'équipe et non plus dans une logique descendante.

En 2019, nous avons également traduit en pratiques professionnelles permanentes et principales les grands changements à l'œuvre dans notre secteur : l'ouverture sur des **partenariats pluridisciplinaires et décroisés** entre le social et le sanitaire par exemple, le changement de notre modèle d'intervention sociale désormais basé sur **le hors les murs, l'aller-vers, les visites à domicile**.

C'est ainsi que nous avons été retenus en novembre 2019 avec l'Association Isatis et l'Hôpital psychiatrique Sainte Marie sur la création du **dispositif Un Chez Soi d'abord** à Nice pour 100 personnes, cumulant errance et maladie mentale. Une équipe pluridisciplinaire va œuvrer de concert avec les acteurs du territoire, pour loger et accompagner dans une logique d'aller-vers ces grands marginaux.

Cette expérience de coopération entre acteurs, unis dans un groupement pour agir au service d'objectifs communs ambitieux est un grand défi. Nice est le 12ème site Français Un Chez Soi d'Abord depuis sa création en 2011.

L'année aura également permis **le développement d'actions existantes** (extension de la plateforme de services jeunes et de la plateforme emploi pour le CHRS, renfort de la dimension insertion des réfugiés-ées, du chantier d'insertion...) mais aussi **la création de nouvelles actions et initiatives** (entreprise d'insertion dans le bâtiment, nouvelles modalités d'accompagnement de 48 Mineurs Non Accompagnés dans le diffus, création d'un jardin solidaire Lou Pantäï pour

les migrants, d'une équipe mobile emploi, expérimentation d'une action pour éviter le retour à la rue de ménages frappés d'expulsions...) **sur tous les sujets vecteurs de solidarité** (cohabitation intergénérationnelle, collecte solidaire et inter associative au MIN pour l'épicerie solidaire, ...).

L'augmentation continue de notre parc de logements (plus 53 logements en 2019 soit 338) organisée sous l'égide de notre **direction de l'immobilier** nous a également permis d'offrir des garanties de professionnalisme aussi bien à nos tutelles qu'aux bailleurs.

Enfin, en 2019 la Fondation a également souhaité créer une fonction à mi-temps de **chargée de communication** pour accroître la visibilité de ses actions.

Ce développement continu et souhaité, vecteur d'innovations est un signe fort de la vitalité de notre Fondation.

Les perspectives 2020

Dans la continuité, nous poursuivons la **dynamique managériale en refondant notre organisation hiérarchique** : transformation des fonctions de chef de service en responsable de domaines d'activité regroupant plusieurs établissements afin d'initier un pilotage plus cohérent, développement des coordinateurs, cadres de proximité, facilitateurs du travail en équipe. Issue d'une année de réflexion, organisée en groupes de travail associant tous les cadres, cette adaptation de notre organisation s'effectuera progressivement au gré de l'évolution des carrières actuelles mais le cap est clairement affiché et s'engagera dès avril 2020.

Les pratiques éducatives et sociales orientées vers **l'aller vers, le hors les murs**, faisant une place grandissante à la personne accompagnée considérée comme un partenaire, continueront leur expansion comme norme d'intervention. Pour cela un vaste travail de définition du pouvoir d'agir devra aboutir à l'élaboration d'un référentiel commun.

Le **travailleur pair** sera plus qu'un nouveau métier. Il devient une des composantes de beaucoup d'équipes pour apporter une vision différente et complémentaire de l'accompagnement social. Pour cela nous engagerons un vaste plan de formation pour nous aider à intégrer ces nouveaux collaborateurs dans les équipes.

Les interventions décroisées liant logement et emploi, sanitaire/médico-social et social, réfléchissant sur des tiers-lieux ou création artistique, développement durable et économie sociale et solidaire peuvent utilement s'imbriquer, s'accroissent pour rechercher dans la **synergie partenariale et l'expérimentation** des modèles inspirants. Il s'agit de favoriser l'épanouissement et l'autonomie des publics les plus démunis accompagnés.

Notre cellule projets continuera d'animer et susciter un bouillonnement d'idées autour de ces sujets. **L'alimentation, la production maraichère, le recyclage de nos déchets, la distribution alimentaire solidaire** sont des thèmes que nous aborderons comme fil rouge d'une dynamique transversale.

Le Département qui prévoit de confier à la Fondation **un développement ambitieux de Cap entreprise basé sur le concept « personne n'est inemployable »** sera également un des axes majeurs de la nouvelle croissance de notre Secteur Accès à l'Emploi.

Enfin 2020 est placé sous le signe des initiatives en matière de **culture** avec la création en début d'année d'un calendrier illustré par des œuvres artistiques réalisées par nos publics accompagnés et l'organisation d'un séminaire de la Fondation sur ce thème en juin.

Mais la crise sanitaire majeure et inédite du Covid-19 qui frappe la France depuis le 13 mars 2020 met à l'arrêt brutalement toutes nos actions et prévisions et laisse entrevoir une remise en question profonde et durable de notre système sociétal.

L'incertitude sur l'issue de la crise sanitaire et la récession économique sans précédent qui va en découler et dont nous ne pourrions mesurer les effets que sur les mois et les années à venir, doit nous engager à beaucoup de prudence, sans renoncer à l'espoir et l'envie de toujours tout recommencer au service des plus vulnérables qui risquent d'être encore plus durement impactés. Cette crise a été aussi révélatrice de notre capacité à inventer de nouvelles formes de coopérations et de solidarités au sein de notre organisation et qui nous permettront collectivement de vivre ces futurs changements.

I – PRESENTATION

« 20 ans Pélican. Le pélican est un grand oiseau caractérisé par une volumineuse poche extensible. La légende dit qu'il peut nourrir ses petits en prélevant de la nourriture de sa propre chair. C'est un modèle de l'amour parental.

On comprend mieux à partir de cette symbolique pourquoi deux juges pour enfants ont créé en 1997 à Nice, l'association Pélican, constitué d'administrateurs ad hoc bénévoles, en vue de soutenir et représenter les mineurs victimes souvent de maltraitance, dans les procédures judiciaires.

En 1999, face aux besoins et au succès de cette initiative, l'association Actes patronage St Pierre reprenait cette activité en créant le service Pélican qui en 2003 se professionnalise, avec le soutien financier du conseil départemental des Alpes-Maritimes et du Ministère de la Justice.

Pélican, depuis, se développe. Il est aujourd'hui constitué de 4 administrateurs ad hoc salariés, désignés par les magistrats, pour exercer les droits d'un mineur dans le cadre d'une procédure lorsque ces intérêts sont en contradiction avec ceux de ses représentants légaux ou que ces derniers sont en difficulté pour en assurer sa défense.

Le service vient de fêter ses 20 ans avec ses fidèles partenaires : avocats, magistrats, SPIP, l'aide sociale à l'enfance

Deux décennies d'engagement auprès d'enfants meurtris, souvent maltraités et victimes des adultes ou de leurs propres parents.

Du bébé à l'adolescent, Pélican fait face à l'inconcevable et parfois l'indicible. »

Caroline POGGI MAUDET, Directrice Générale de la Fondation de Nice – Extrait du Journal d'information : Des faits.... des actes N°33

Inscrit dans le ressort de la Cour d'Appel d'Aix en Provence, ce service d'administrateurs ad hoc est **un acteur de la Justice**, indispensable à l'exercice des Droits des enfants.

Plus qu'un acteur de la sphère purement juridique, il exerce **un rôle social au service des enfants**. L'administrateur ad hoc ne se contente pas de représenter le mineur en justice, il l'accompagne, le soutient, l'écoute et devient son véritable défenseur aux côtés de l'Avocat. Sa **fonction hybride** est un maillon incontournable de la protection de l'enfance.

Intégré dans le CPOM¹ 2018-2022, le service ACTES Pélican est un partenaire privilégié de l'Aide Sociale à l'Enfance des Alpes Maritimes et son activité n'a de cesse de croître confirmant ainsi la reconnaissance des magistrats, et des partenaires avec lesquels le service travaille.

La spécificité de ce service, qui repose sur une équipe pluridisciplinaire composée de psychologue, travailleurs sociaux, et juriste, lui confère les compétences requises pour traiter au mieux les missions qui lui sont confiées.

Pour l'année 2019, le service ACTES Pélican a reçu 150 désignations pour 143 nouveaux mineurs contre 124 mineurs en 2018. Ces désignations sont venues s'ajouter aux procédures des années précédentes toujours en cours.

Tout au long de l'année, le service a représenté et accompagné 525 mineurs pour 640 missions soit 4.8 % de plus que l'année précédente.

¹ **CPOM** : Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens

1.1 Les missions de l'administrateur *ad hoc*

Dans le guide méthodologique de l'administrateur *ad hoc*, édité en 2014 par le Ministère de la Justice, l'administrateur *ad hoc* est une personne désignée par un magistrat pour exercer les droits d'un enfant (de sa naissance jusqu'à ses 18 ans) dans le cadre d'une procédure judiciaire.

Il intervient bien souvent dans des situations difficiles pour l'enfant et, en sus, d'exercer les droits de celui-ci, il doit également devenir son « porte-parole ».

La saisine de l'administrateur *ad hoc* peut émaner du Parquet, du Juge d'instruction, du Juge des Enfants, du Juge des affaires familiales, du Juge des tutelles en charge des mineurs et plus récemment du Juge des libertés et de la détention.

Le Procureur de la République peut également mandater l'administrateur *ad hoc* pour représenter et accompagner les mineurs non accompagnés demandeurs de droit d'asile.

Le rôle de l'administrateur *ad hoc* se présente sous deux aspects : l'exercice du mandat judiciaire et l'accompagnement du mineur durant la procédure, étant précisé que ces deux aspects sont indissociables l'un de l'autre dans l'exercice de la mission.

- **Mission juridique : l'administrateur *ad hoc* exerce les droits afférents à la partie civile, notamment se constituer partie civile. Il procède à la désignation d'un avocat et à la demande d'aide juridictionnelle. Il peut faire appel et formuler une demande d'actes. Il a accès au dossier judiciaire.**
- **Mission d'accompagnement : Dès sa désignation, l'administrateur *ad hoc* s'efforce à nouer une relation de confiance avec l'enfant. Le mineur doit pouvoir joindre ou rencontrer l'administrateur *ad hoc* aussi souvent qu'il le souhaite selon son âge. L'aspect humain de cette fonction apparaît primordial car l'administrateur *ad hoc* doit veiller au respect de la personne de l'enfant, ce qui comprend notamment une vraie prise en considération de sa parole et de ses droits.**

Les missions d'administrateur *ad hoc* s'appuient sur des compétences spécifiques, à la fois éducatives, sociales, psychologiques, juridiques et judiciaires...

1.2 Les objectifs et les moyens mis en œuvre par l'équipe pluridisciplinaire

Le mineur n'a pas capacité à agir seul en justice. C'est donc à ses représentants légaux, ses parents ou à défaut une personne mandatée comme un administrateur *ad hoc* de le faire en son nom. Toutefois, la désignation de l'administrateur *ad hoc* n'intervient qu'en cas de carence des représentants légaux du mineur, en cas d'opposition d'intérêts ou lorsque ses intérêts ne sont pas totalement assurés voire en l'absence de représentant légal.

L'administrateur *ad hoc* peut être désigné dans les procédures pénales, civiles et administratives :

En matière pénale : l'administrateur *ad hoc* intervient essentiellement pour le mineur victime afin de le représenter et de l'accompagner dans les procédures pénales (maltraitements physiques, sexuelles et/ou psychologiques, homicide, féminicide,

infanticide). Il se constitue partie civile afin que le mineur soit reconnu dans son statut de victime et obtienne réparation du préjudice subi ;

- **En matière civile :** en Assistance Educative, en filiations et pour les voies d'exécution comme le recouvrement et gestion afin de préserver les intérêts financiers du mineur ;
- **En matière administrative :** l'administrateur *ad hoc* intervient auprès de mineurs non accompagnés sur le territoire français afin de les représenter dans le cadre de leur demande de droit d'asile.

L'administrateur ad hoc met en œuvre tous les moyens pour :

- Recevoir et informer le mineur et / ou sa famille sauf intérêts contraires ainsi que les différents partenaires sur la mission de l'administrateur *ad hoc* et de son déroulement ;
- Mandater un avocat spécialisé pour se constituer partie civile au Pénal aux intérêts de l'enfant victime es qualité d'administrateur *ad hoc* à l'audience ainsi que dans tout acte judiciaire sollicité par le magistrat mandant ;
- Comprendre l'environnement familial de l'enfant par des entretiens mais aussi en participant à des points techniques et des synthèses organisés par l'Aide Sociale à l'Enfance ;
- Confronter différents points de vue pour appréhender au mieux la situation du mineur ;
- Recueillir la parole du mineur et la soutenir ;
- Préparer le mineur aux diverses étapes de la procédure : audiences, expertises, auditions ;
- Recouvrir les dommages et intérêts alloués au mineur en réparation du préjudice subi et d'en assurer le suivi financier jusqu'à sa majorité ;
- Rédiger avec les mineurs non accompagnés leur récit de vie dans le cadre de leur demande de droit d'Asile pour l'OFPRA² et la CNDA³, les préparer aux entretiens et les informer de leurs droits.
- Déposer des requêtes auprès des magistrats et rendre compte des missions accomplies dans l'intérêt des mineurs en fin de procédure ou à la majorité de ces derniers avec le Rapport de Fin de Mission.

² **OFPRA** : Office Français de Protection des Réfugiés et des Apatrides

³ **CNDA** : Cour Nationale du Droit d'Asile

1.3 L'organisation du service ACTES Pélican

Dénomination	ACTES Pélican Service d'Administrateurs <i>ad hoc</i> et d'accompagnement des mineurs victimes
Coordonnées	2 rue colonel Gassin 06000 NICE <u>Téléphone</u> : 04 92 04 12 07 <u>Fax</u> : 04 93 89 21 26 <u>Email</u> : pelican@fondationdenice.org
Composition équipe	<ul style="list-style-type: none">• 1 Coordinatrice juriste à 80%• 4 Administrateurs <i>ad hoc</i>• 1 Secrétaire à 50%• 1 Elève stagiaire avocat (période de 6 mois) et Master 2 de Droit ou stagiaire Psychologue
Date de création	01-10-2003
Convention collective	CCN du 15 mars 1966
Représentation – Accompagnement	Financement annuel pour 300 dossiers par le Conseil Départemental des Alpes Maritimes dans le cadre du CPOM 2018-2022
Usagers	Mineurs non représentés dans une procédure judiciaire de 0 à 18 ans
Fonctionnement	Du lundi au vendredi <ul style="list-style-type: none">• De 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 (du lundi au jeudi)• De 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30 (le vendredi)
Agrément	Procureur de la République sur le ressort de la Cour d'Appel d'Aix en Provence
Modalités de prise en charge	Missions sur mandat judiciaire
Missions	<ul style="list-style-type: none">• Représenter le mineur dans une instance judiciaire et défendre ses intérêts conformément au cadre fixé par la désignation du magistrat mandant, aussi bien dans le champ pénal, civil qu'administratif ;• Accompagner le mineur tout au long de la procédure.

II - ACTIVITE EN CHIFFRES

L'évolution de l'activité du Service ACTES Pélican s'inscrit dans la stratégie nationale et européenne de prévention et de protection de l'enfance pour une meilleure prise en charge des enfants victimes de maltraitances mais aussi témoins de violences conjugales, et de retour de zone de guerre pour lutter contre la radicalisation.

2.1 Les désignations reçues en 2019

En 2019 le service a reçu 150 désignations pour 143 mineurs et 168 missions.

La désignation est l'ordonnance, le jugement ou les réquisitions rendus par un magistrat qui donne pouvoir ou mandate l'administrateur ad hoc pour accomplir une ou des mission(s)

Le graphique ci-dessous montre l'évolution du nombre de désignations depuis 5 ans



2.1.1 Répartition par tribunaux

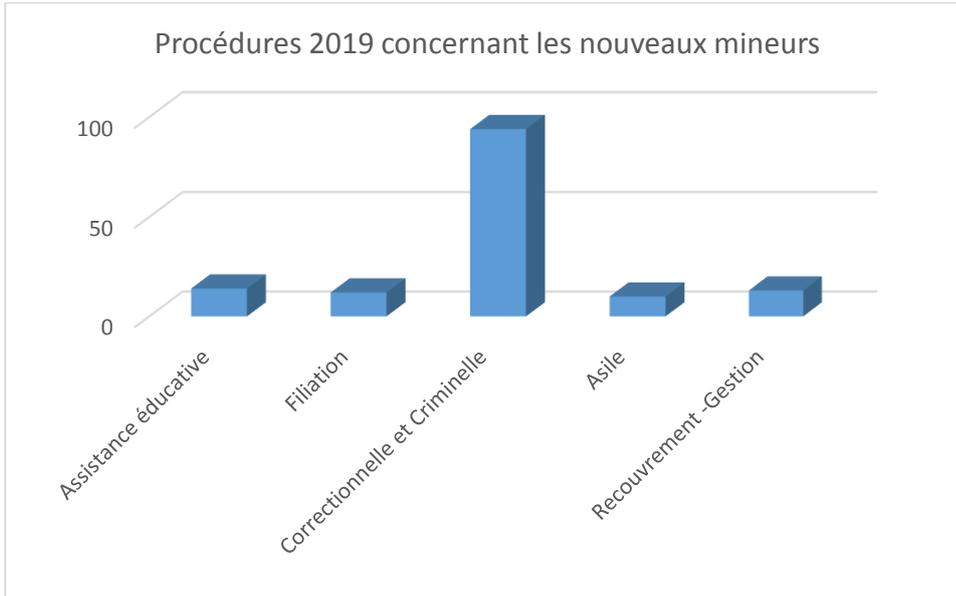
En 2019, les 143 mineurs représentés et accompagnés dépendent pour :

- **65 du ressort du Tribunal de Grande Instance de Nice,**
- **75 du ressort du Tribunal de Grande Instance de Grasse,**
- **3 hors département**

Les désignations par les magistrats de Grasse dépassent désormais celles de Nice mais l'écart entre les deux juridictions reste faible.

2.1.2 Répartition par domaine d'intervention

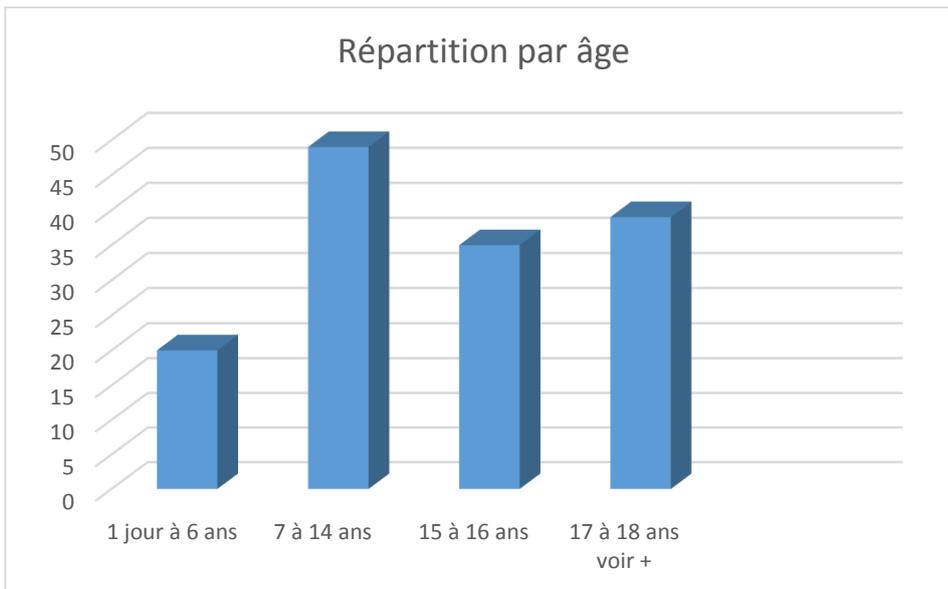
Les 143 mineurs pris en charge durant l'exercice 2019 se catégorisent comme suit :



- 14 procédures civiles en Assistance Educative et 12 en Filiation
- 10 procédures administratives de Droit d'Asile
- 13 recouvrements et gestions (CIVI, SARVI, huissiers...)
- 94 procédures pénales en correctionnelles et criminelles

2.1.3. Répartition par sexe et par tranche d'âge

En 2019, 143 mineurs ont été représentés et accompagnés (NB : Une désignation peut concerner un ou plusieurs mineurs) 63 filles et 80 garçons repartis de la façon suivante :



L'année 2019 se caractérise par une augmentation des procédures sur les garçons. Les agressions sexuelles, et les viols touchent les deux sexes et des enfants de plus en plus jeunes.

2.2 L'activité globale : les missions exercées en 2019

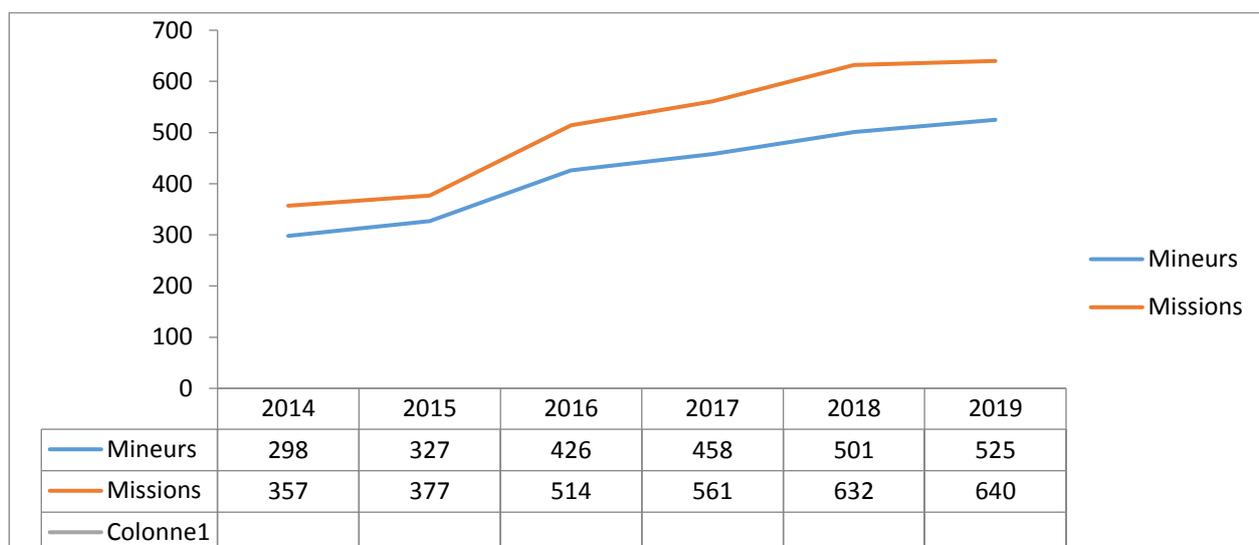
Au 1er janvier 2019, le service démarre son activité avec 413 mineurs et 498 missions toujours en cours.

Nb : l'activité 2019 tient compte des chiffres au 1er janvier 2019 auxquels s'ajoutent les désignations reçues toute au long de l'année.

Sur l'ensemble de l'année 2019, le service a suivi 525 mineurs pour 640 missions.

Au 31 décembre 2019, il clôture son exercice (solde des entrées et des sorties) avec 433 mineurs et 514 missions, soit une augmentation de presque 5 % par rapport à 2018

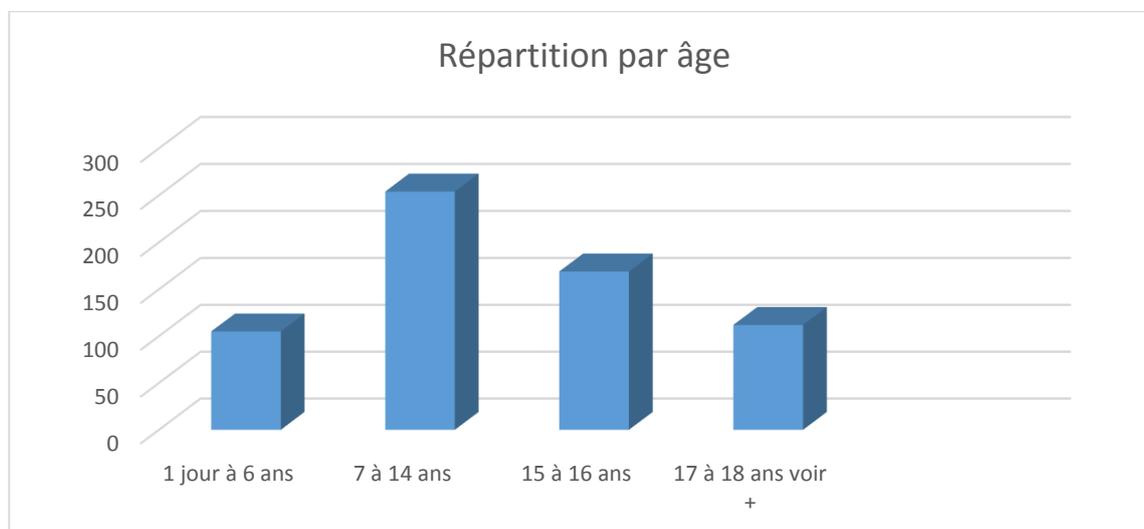
Le schéma ci-dessous expose une croissance régulière et constante depuis la création du service.



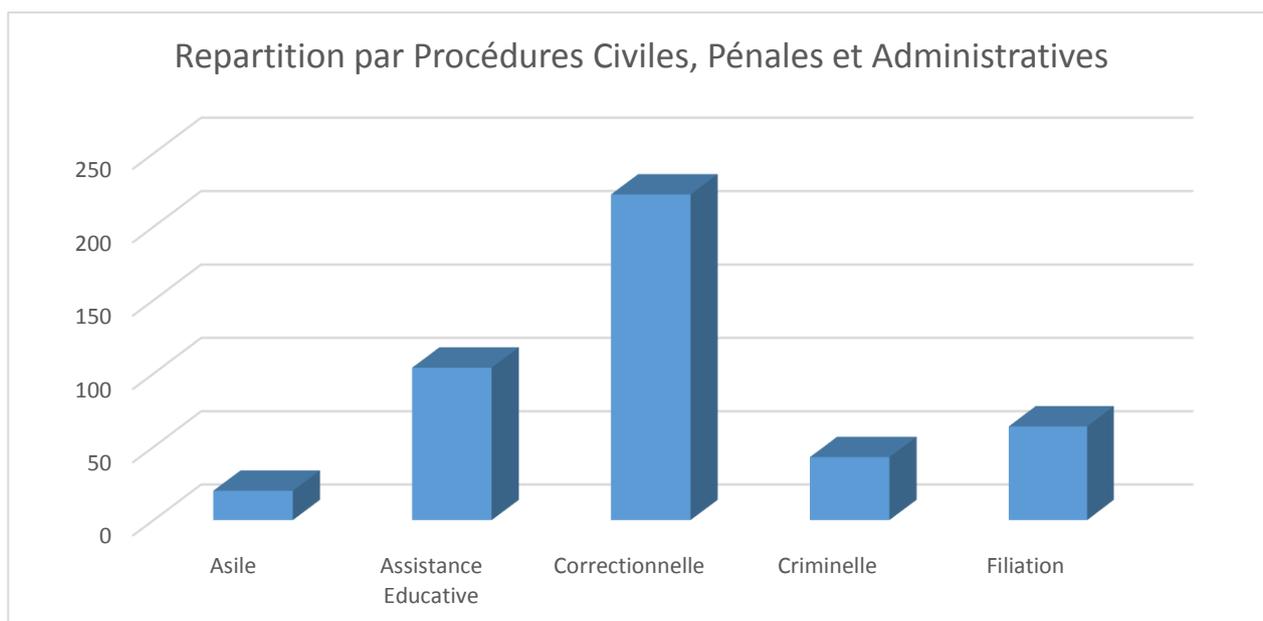
NB : une désignation peut donner mandat à représenter plusieurs mineurs (fratries ou mineurs ayant subi les mêmes faits ou divers mineurs victimes du même agresseur...). De la même manière, le service peut être désigné dans diverses missions pour un même mineur (exemple : désignation dans la procédure pénale, dans une procédure d'assistance éducative, et dans le cadre de la succession).

2.2.1 Répartitions par sexe et tranches d'âges

Tous au long de l'année, le service a représenté et accompagné 525 mineurs dont 260 filles et 265 garçons pour 640 missions.



2.2.2 Répartition par procédures



Les procédures en Assistance Educative sont le plus souvent liées à des procédures pénales. Le Tribunal pour Enfants de Grasse désigne régulièrement les Administrateurs ad hoc quand l'enfant victime est prise en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance à la différence du Tribunal pour Enfants de Nice.

Le nombre de procédure judiciaire a augmenté de manière moins importante que les années précédentes, s'expliquant en partie par la mise en place du Bureau d'Aide aux victimes mineurs sur Nice en septembre 2018 et sur Grasse en septembre 2019.

2.3 Les missions clôturées

En 2019, 126 missions se sont terminées contre 89 missions en 2018, soit seulement 19 % de l'activité globale.

Ce stock de missions toujours en cours résulte de l'allongement de la durée des missions :

- Les procédures en instruction ou celles en matière de filiation sont particulièrement longues (en moyenne 3 ans) et liées aux auditions et confrontations mais également aux réalisations d'expertises biologiques, psychiatriques....
- Les mineurs victimes d'infractions pénales sont plus nombreux et plus jeunes ce qui augmente le nombre de missions de recouvrement mais aussi allonge la durée de la gestion jusqu'à majorité.

Le Service gère les indemnisations des mineurs victimes jusqu'à leur majorité.

Ces derniers étant plus nombreux et plus jeunes à entrer sur le dispositif, la gestion de leurs fonds en est allongée dans le temps.

III - REPRESENTATION ET ACCOMPAGNEMENT DES MINEURS

3.1 La représentation judiciaire et administrative

Sur l'exercice 2019, l'équipe a représenté et accompagné 536 mineurs pour 218 audiences contre 408 mineurs et 266 audiences en 2018.

La pertinence de la présence des enfants est évaluée en équipe lors des réunions hebdomadaires, mais aussi avec les partenaires sociaux (éducateurs, psychologues, médecins...). Suivant l'âge des mineurs, le service prend le soin de fixer, avec eux, des rendez-vous pré et post audience pour les préparer, les informer et répondre à l'ensemble des questions qu'ils se posent sur la procédure et les conséquences des décisions judiciaires.

Les 218 audiences se répartissent comme suit :

- 125 audiences en matière pénale dont 16 Cours d'Appel et 8 Cours d'Assises
- 91 audiences en matière civile.

Les administrateurs Ad Hoc, la psychologue et la juriste ont également représenté ces mineurs dans d'autres actes de procédures :

- 42 dans le cadre de représentations judiciaires : auditions, confrontations, expertises diverses.
- 15 dans le cadre de représentations administratives : convocation OFPRA, Préfecture,

En 2019, le service a effectué un total de 275 représentations tant en audiences qu'en assistance et soutien.

3.2 L'accompagnement des mineurs et de leur famille

Suivant le guide méthodologique des administrateurs *ad hoc* du Ministère de la Justice réactualisé en 2014 « *l'aspect humain de la mission d'accompagnement apparaît primordial puisque l'administrateur ad hoc doit veiller au respect de la personne de l'enfant, ce qui comprend notamment une vraie prise en considération de sa parole et de ses droits* ».

C'est pourquoi, l'équipe de professionnels s'attache à nouer une relation de confiance avec le mineur dès la désignation du service par le magistrat.

Sur l'année 2019, l'équipe pluridisciplinaire a mené 246 entretiens :

- 151 par les administrateurs *ad hoc*
- 60 par les administrateurs ad hoc et les avocats
- 25 en binôme (administrateurs *ad hoc* et juriste)
- 10 en binôme avec la psychologue.

La psychologue a participé à un nombre moins important d'entretien car son poste a été transformé. En effet, face à l'augmentation du nombre de missions un poste d'administrateur ad hoc à temps partiel a été rajouté. Cependant, avec la mutualisation des moyens humains mise en place par Direction Générale, le service ACTES Pélican peut bénéficier de l'expertise des psychologues des Service du SAP et de la Maison de l'enfance de la Trinité, dans certaines situations sensibles liées à des procédures criminelles.

Ainsi lors de réunions d'équipe, la ou le psychologue ainsi que la juriste qui est aussi la coordinatrice sont des personnes ressources, apportant leur expertise et leur éclairage dans l'analyse des situations évoquées.

En 2019, les membres de l'équipe ont participé à 54 synthèses et points techniques au sein des MSD en présence des Responsables Territoriales de la Protection de l'Enfance et des travailleurs sociaux pour une meilleure compréhension de la situation et de l'environnement familial de l'enfant. La prise en charge globale du mineur est ainsi d'une plus grande efficacité.

3.3 Les différents intervenants autour d'une situation

3.3.1 Du milieu judiciaire et institutionnel :

Les Magistrats du Palais de Justice de Grasse et du Palais de Justice de Nice, la Cour d'Appel d'Aix en Provence et la Cour de Cassation, Greffiers, Bureau d'Aide Juridictionnelle : en lien du début à la fin de la procédure – Consultation des copies de dossier – Echanges avant et après Audience avec l'administrateur *ad hoc* et les magistrats, ainsi que les greffiers.

Les Bureau d'Aide aux victimes mineurs portés par les Procureurs Généraux de Nice et Grasse avec les Association MONTJOYE et HARPEJES.

Les Avocats : En lien du début à la fin de la procédure

Les Experts à la Cour d'Appel d'Aix en Provence : accompagnements aux différentes expertises psychologiques ou psychiatriques voire médicales du mineur,

La Brigade des Mineurs, Commissariats, Gendarmeries, BPDJ⁴ : enquête préliminaire ou en Instruction – Accompagnements des enfants victimes aux auditions –dépôt de plainte,

Les Assistantes Sociales des différents Commissariats de Police : Echanges sur certaines situations notamment dans les dossiers de violences conjugales et/ou maltraitance de l'enfant,

Les Interprètes : en cours d'Audience ou dans les dossiers de mineurs non accompagnés demandeurs de Droit d'Asile,

OFPRA (Office français de protection des réfugiés et apatrides), **CNDA** (Cour Nationale du Droit d'Asile) : en lien du début à la fin de la procédure administrative sur la demande de Droit d'Asile ou la protection subsidiaire afin d'obtenir le statut de réfugié au mineur,

Les Préfectures, Mairies : Pour l'obtention de récépissé de circulation, le dossier de dépôt pour l'OFPRA et les actes de naissances ou décès,

Le fond de garantie (SARVI - CIVI) : Pour l'obtention des dommages et intérêts

⁴ **BPDJ** : Brigade de Prévention de la Délinquance Juvénile

Le Bureau d'Aide Juridictionnelle de Nice ou de Grasse : Pour obtenir l'accord de l'aide juridictionnelle qui permet au Service Actes Pélican de bénéficier d'un Avocat rémunéré par l'Etat et d'un Huissier,

Les Huissiers : Ils sont nommés par le Bureau d'Aide Juridictionnelle

Le SPIP⁵ et CPIP Conseiller Pénitentiaire d'Insertion et de Probation : En cas de non-respect du contrôle judiciaire – D'indemnisation du condamné à la victime,

La DTPJJ : Direction Territoriale de la Protection judiciaire de la Jeunesse des Alpes Maritimes et plus précisément pour la lutte contre la radicalisation,

L'Education Nationale et le Rectorat de Nice.

3.3.2 Du milieu social, associatif et scolaire :

Les Responsables Territoriaux, Maisons des Solidarités Départementales (Responsables MSD⁶ – Educateurs - Assistantes Sociales – Psychologues - Puéricultrices de PMI⁷...): Echanges d'information sur la situation de l'enfant – Evolution – Changement de situation de la famille – Point Technique – Synthèse – Rencontre enfants mineurs – Travail avec les Familles d'Accueil – Orientation Scolaire...

Les Pouponnières (Responsables – Psychologues – Puéricultrices - Auxiliaires de puéricultrices...)

Evolution de l'enfant – Projet de l'Enfant – Perspective d'orientation – Soins – Suivi Médical

Les Maisons d'Enfants à Caractère Social, Foyers d'Urgence, SIPAD⁸ : Evolution de l'enfant au sein du Foyer – Projet Individuel de l'enfant

Les Centres Maternels : Pour la mère mineure avec enfant

La Fondation de Nice – Patronage Saint Pierre ACTES (AED⁹ – SAP¹⁰ - Service migrant CADA¹¹ - MET¹² et foyers.....) Travail en transversalité sur des situations communes

Toutes les Associations Montjoye, Harpejes, ALC¹³.... Collaboration avec ces différentes associations afin de pouvoir orienter les familles qui ont besoin de soutien dans leurs démarches

Les Associations tutélaires : APOGE, UDAF : Pour les mineurs qui seront placés à leur majorité sous tutelle ou curatelle

⁵ **SPIP** : Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation

⁶ **MSD** : Maisons des Solidarités Départementales

⁷ **PMI** : Protection Maternelle Infantile

⁸ **SIPAD** : Structure Intersectorielle Pour Adolescents Difficiles

⁹ **AED** : Aide Educative à Domicile

¹⁰ **SAP** : Service d'Accompagnement à la Parentalité

¹¹ **CADA** : Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile

¹² **MET** : Maison de l'Enfance de la Trinité

¹³ **Association ALC** : Accompagnement-Lieux d'Accueil-Carrefour éducatif et social

Les Ecoles Primaires, Collèges, Lycées (Directeur – CPE¹⁴ – Psychologue - Infirmier) : Evolution Scolaire – Orientation – Echanges sur la situation du jeune mineur tout au long de la procédure

3.3.3 Du milieu médical :

Les Médecins ou psychologues privés et en Hôpitaux, PMI : Accompagnement aux expertises médicales – Suivi médical ou psychologique de l'enfant

Les Laboratoires d'expertises génétiques : Accompagnement aux expertises génétiques

Les Psychologues des Centres Médico Psychologique de Secteur : Suivi psychologique de l'enfant

3.3.4. Du milieu financier et bancaire :

Les Banques : Service des professions judiciaires et des mineurs sous-représentation judiciaire : Crédit Mutuel, Crédit Agricole, Caisse d'Epargne, CIC

Les Assurances : Toutes les compagnies et leurs experts dès lors que les préjudices physiques sont importants

Les Notaires : Nommés par le Tribunal de Grande Instance en procédure de Liquidation Partage

Les régies d'avances de recettes des tribunaux et les Greffiers en chef : Pour les règlements des mémoires et pour le contrôle des gestions des comptes bancaires des mineurs.

3.4 La gestion des fonds

Les années 2018 et 2019 ont été marquées par une augmentation des tâches de gestion liées à l'application de la Loi ECKERT promulguée en juin 2014 mais également avec des procédures de recouvrement plus longues face au Fonds de Garantie. Le contrôle des placements s'est considérablement accru. Ces procédures de recouvrements et la gestion financière sont confiées à la coordinatrice du service.

Au 1^{er} janvier 2020, le volume financier du service représente 799 118 € soit 5 % de plus qu'à la fin de l'année 2019 placés sur 303 comptes bancaires pour 144 mineurs.

Dès le début de l'année, un compte rendu de gestion annuelle par mineur arrêté au 31 décembre de l'année précédente doit être adressé au Greffier en chef du Tribunal Judiciaire mandant.

Pour la gestion de l'exercice 2019, 152 comptes rendus de gestion ont été enregistrés.

Chaque relevé de comptes reçu doit être vérifié. En cas de débit, il doit être expressément justifié. En effet, les seules opérations débitrices autorisées sur ces comptes sont en conformité avec les ordonnances rendues par le Juge des Tutelles ou imposées par le Trésor Public.

¹⁴ **CPE** : Conseiller Principal d'Education

Durant 2019, le service a recouvert pour le compte des mineurs la somme de 94 863 € auprès du Fond de Garantie par la saisine de la CIVI¹⁵ ou du SARVI¹⁶, des compagnies d'assurance, des condamnés débiteurs et le cas échéant par exécutions forcées par voie d'huissiers.

Le plus souvent, les fonds recouverts correspondent aux dommages et intérêts versés en réparation des préjudices subis par ces mineurs. Le service peut aussi gérer les successions et rentes éducatives dans les cas d'homicide.

Ils sont placés sur des comptes bancaires ouverts au nom des mineurs, sous-représentation judiciaire du Service ACTES Pélican, rémunérés et bloqués jusqu'à leur majorité sous contrôle du Juge des Tutelles des mineurs.

En fonction des sommes perçues et de l'âge des mineurs, la coordinatrice opte pour différents produits financiers. Les magistrats souhaitent que ces placements soient diversifiés et sécurisés mais aussi réévalués périodiquement en fonction de l'âge de l'enfant afin d'optimiser leur rentabilité.

Tout au long de l'année, la coordinatrice a procédé à l'ouverture de 46 comptes bancaires.

Les placements ont généré un total de 28 938 € d'intérêts.

Le service a procédé à la remise de 68 700 € aux mineurs devenus majeurs ou aux tuteurs ou Curateurs voire à l'Aide Sociale à l'Enfance suivant décision du Juge des tutelles.

A leur majorité, la coordinatrice reçoit en entretien ces jeunes adultes pour évoquer ensemble les placements réalisés, les conseiller, mais aussi connaître l'évolution de leur parcours, et dans certaines situations de revenir sur la raison qui a conduit à l'indemnisation.

La coordinatrice adresse ensuite au Juge des Tutelles le rapport de fin de mission pour chaque mineur ou majeur sorti du dispositif et à la Direction Financière du Tribunal Judiciaire un rapport de gestion ainsi qu'un compte-rendu de clôture de gestion.

¹⁵ **CIVI** : Commission d'Indemnisation des Victimes d'Infractions

¹⁶ **SARVI** : Service d'Aide au Recouvrement des Victimes d'Infractions

IV – GESTION DES MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS

4.1. Charges de la section d'exploitation

GROUPE I : dépenses afférentes à l'exploitation courante

Budget réalisé 2018	Budget exécutoire 2019	Budget réalisé 2019	Ecart
31 464,08 €	20 250,00 €	31 508,33 €	11 258,33 €

Cet écart de 11 258 € s'explique d'une part par les déplacements à l'Office Français de Protection des Réfugiés et des Apatrides à Paris pour des Mineurs Non Accompagnés et une audience exceptionnelle à Rennes avec une obligation de présence. Par ailleurs, compte tenu du nombre important de désignations par le Tribunal de Grasse, des remboursements de frais font suite aux déplacements des administrateurs Ad'Hoc. En 2020, afin de diminuer ces charges, l'acquisition d'un véhicule en leasing est envisagée.

GROUPE II : dépenses afférentes au personnel

Budget réalisé 2018	Budget exécutoire 2019	Budget réalisé 2019	Ecart
315 464,76 €	276 936,00 €	272 696,47 €	-4 239,53€

Le groupe est équilibré. Il est à noter l'impact des mesures concernant la diminution des cotisations patronales à partir du 1^{er} janvier 2019 soit environ – 6 % par rapport à 2018.

GROUPE III : dépenses afférentes à la structure

Budget réalisé 2018	Budget exécutoire 2019	Budget réalisé 2019	Ecart
30 303,11 €	29 032,00 €	30 734,76 €	1 702,76 €

Cet écart correspond principalement à des interventions extérieures pour la réparation et la maintenance des biens

TOTAL GENERAL GROUPE I +GROUPE II +GROUPE III

Budget réalisé 2018	Budget exécutoire 2019	Budget réalisé 2019	Ecart
377 231,95 €	326 218,00 €	334 939,56 €	8 721,56 €

4.2 Produits de la section d'exploitation

GROUPE I : produits de la tarification et assimilés

Budget réalisé 2018	Budget exécutoire 2019	Produits réalisés 2019	Ecart
0	0	0	0

GROUPE II : autres produits relatifs à l'exploitation

Budget réalisé 2018	Budget exécutoire 2019	Produits réalisés 2019	Ecart
364 270,92 €	326 218,00 €	330 044,74 €	3826,74 €

Dans le cadre de ses missions, le service Pélican est soumis aux obligations administratives fixées par les codes de procédures pénales, civiles et administratives mais aussi aux obligations comptables et financières. Le remboursement des mémoires de frais suivant le barème instauré par le décret du 10 juillet 2008 correspond à 23 647,12 € pour l'année 2019.

L'écart sur le groupe est positif cette année et il correspond à l'augmentation des remboursements des mémoires de frais.

GROUPE III : produits financiers et produits non encaissables

Pas de produits réalisés en 2019.

TOTAL GENERAL (GROUPE I + GROUPE II + GROUPE III)

Budget réalisé 2018	Budget exécutoire 2019	Produits réalisés 2019	Ecart
364 270,92 €	326 218 ,00 €	330 044,74 €	3826,74 €

Le résultat comptable de l'exercice présente un déficit de **4894,82 €**

Compte tenu de la régularisation de la provision de congés payés de 6626,00 €,

Le résultat déficitaire à affecter après régularisation des dépenses non opposables des comptes administratifs 2019 est de 11 520, 82 €

Nous sollicitons l'affectation de ce résultat en report à nouveau déficitaire compensé par la réserve dans le cadre du CPOM.

V. CONCLUSION

5.1 Enjeux

Pour l'activité 2019, les missions des administrateurs ad hoc sont en augmentation et témoignent de la volonté judiciaire de faire de l'Administrateur *ad hoc* un acteur essentiel dans la protection de l'enfance maltraitée avec **de nouvelles priorités comme la prise en charge des psycho-traumatismes liées aux violences conjugales.**

Au 1^{er} janvier 2019, le service a démarré son activité avec 413 mineurs et 498 missions en cours.

Au 31 décembre 2019, il la clôture avec 433 mineurs et 514 missions toujours en cours.

5.2 Les faits notables de 2019

Depuis 2018, Le service appelé « ACTES Pélican / SAP » compte deux dispositifs distincts et s'inscrit dans la stratégie de mutualisation des moyens de la Fondation de NICE :

- **Le 1^{er} dispositif concerne les Administrateurs ad hoc avec 4 administrateurs ad hoc à plein temps, une secrétaire à temps partiel,**
- **Le 2^{ème} celui du Soutien et accompagnement à la Parentalité en milieu carcéral avec une psychologue et un travailleur social à temps plein,**

Une juriste assure la coordination de ces deux entités.

Ce lien instauré entre les deux équipes a favorisé la possibilité de travailler sur des situations d'enfants, des projets et des réflexions communes concernant :

- La justice restaurative,
- Les auteurs et les victimes de violences conjugales,
- La lutte contre la radicalisation ...

En juin 2019, les administrateurs ad hoc ont été confrontés à de nouvelles sollicitations suite à la mise en place d'une nouvelle réglementation portant sur les mineurs délinquants.

En effet, la France a dû se mettre en conformité avec la législation européenne sur le respect des droits des mineurs auteurs d'infractions pénales par la désignation d'un administrateur ad hoc en cas de carence des représentants légaux, et ce dès leur garde à vue, leur audience de mise en détention et condamnation.

La Fondation de Nice n'a pas pu accepter ses missions, d'une part, eu égard à ses engagements définis dans le cadre du CPOM et d'autre part, faute de moyens financiers supplémentaires alloués pour les assumer en plus de ses missions premières confiées.

5.3 Les perspectives 2020

- ✚ Renforcer notre expertise pour la prise en charge du psycho-traumatisme chez l'enfant victime, la prévention et la lutte contre les violences conjugales, la justice restaurative, la radicalisation des familles, la traite et la prostitution des mineurs non accompagnés MNA
- ✚ Poursuivre notre participation et notre partenariat pour la lutte contre les violences faites aux femmes et aux enfants,
- ✚ Rester centre de ressources et lieu de stage pour les élèves stagiaires : avocats, psychologues, juristes, éducateurs.....,
- ✚ Confirmer notre coopération avec tous les partenaires et institutions (Magistrats, Aide Sociale à l'Enfance...),
- ✚ Renouveler le Comité de suivi Pélican/ SAP en décembre 2020 avec l'ensemble des financeurs et des partenaires,
- ✚ Poursuivre le travail de transversalité avec tous les autres services de la Fondation au service des enfants victimes accueillis à la Fondation,
- ✚ Finaliser le projet de service,
- ✚ Conforter les orientations stratégiques de la Fondation de Nice PSP-ACTES,
- ✚ Rester innovant et accompagner le changement conformément à la Stratégie Nationale de Prévention et de Protection de l'enfance pour les années 2020-2022 dans la cadre du Pacte pour l'enfance et de la feuille de route du secteur enfance-jeunesse-familles.

ANNEXES

Annexe n° 1 : Récapitulatif chiffré de l'activité 2019

Nouvelles désignations pour 2019

- 150 désignations reçues
- 143 nouveaux mineurs
- 168 missions

Activité globale pour 2019

- Totalité de l'activité : 525 mineurs pour 640 missions durant toute l'année 2019
- 126 missions clôturées
- 260 filles et 265 garçons
- File active au 31/12/19 :
 - 433 mineurs
 - 514 missions

Représentation et accompagnement des mineurs

- 526 mineurs représentés et accompagnés :
 - 218 audiences (125 audiences pénales, 91 audiences civiles)
Dont 16 Cour d'Appel et 8 Cour d'Assises
 - 67 représentations auditions, expertises (42 en matière pénale, 15 pour le Droit d'Asile).
- 246 interventions des Administrateurs ad hoc, psychologue et Juriste
- 54 synthèses avec les RTPE et points techniques MSD

Recouvrement et Gestion financière

- Gestion au 01/01/2020 : 799 118 € placés sur 303 comptes pour 144 mineurs
 - 94 863 € de fonds recouverts
 - 34 nouveaux comptes bancaires ouverts
 - 68 700 € de fonds restitués
 - 152 comptes rendus de gestion sur l'exercice 2019
-

	<ul style="list-style-type: none"> Participation aux groupes de réflexion sur la Violence faite aux femmes et enfants avec la Préfecture des Alpes Maritimes et les partenaires institutionnels mais aussi sur la lutte contre la radicalisation Poursuivre le partenariat avec les Bureaux d'Aides aux victimes mineurs de Nice et Grasse Réunions de service et Réunions pédagogiques 			
Poursuivre les formations collectives et individuelles	<ul style="list-style-type: none"> Poursuite de la Formation individuelle et collective sur les enfants victimes et témoins de violences conjugales Sur la lutte contre la radicalisation Sur la justice restaurative Supervision mensuelle : espace collectif pour l'analyse des pratiques 	2018 à 2019	Comptes rendus de formations et/ou outils fournis par l'organisme de formation/Plan de formation de la Fondation	4 personnes - Toute l'équipe
Affirmer la spécificité du Service ACTES Pélican comme un maillon indispensable dans la protection de l'enfance	<ul style="list-style-type: none"> Implication des administrateurs <i>ad hoc</i> et de la juriste dans l'évolution de la législation nationale et européenne ainsi que la jurisprudence sur les mineurs victimes Prise en compte de la mission de l'administrateur <i>ad hoc</i> par le Défenseur des droits, et le Ministère de la Justice et l'Aide Sociale à l'Enfance 	Depuis sa création	Décisions judiciaires Rapports Comité de Pilotage	- Recommandations de la FENAHH - Stratégie Nationale sur la prévention et protection de l'enfance pour 2020-2022 Règlementations nationales et européennes

INDICATEURS DE RESULTATS	2018	2019
<ul style="list-style-type: none"> Nombre de désignations pour l'année Nombre de mineurs restants en file active Nombre d'audiences Nombre d'entretiens menés par les administrateurs <i>ad hoc</i> et juriste et psychologue Nombre de comptes bancaires gérés 	<ul style="list-style-type: none"> 164 désignations pour 124 mineurs 501 mineurs sur l'activité globale 266 audiences 276 entretiens 259 comptes bancaires pour 130 mineurs 	<ul style="list-style-type: none"> - 150 désignations pour 143 mineurs - 525 mineurs sur l'activité globale - 218 audiences - 246 entretiens - 303 comptes bancaires pour 144 mineurs
INDICATEURS DE RÉFÉRENCES		
<ul style="list-style-type: none"> - Guide méthodologique de l'administrateur ad hoc du ministère de la Justice « Représentation judiciaire et accompagnement des enfants victimes d'infractions sexuelles » 2014 - Code Civil et Code de Procédure Civile - Code Pénale et Code de Procédure Pénale - Jurisprudence - Code CESEDA - Code de l'action sociale et des familles 		
INDICATEURS D'EFFICIENCE		
- Evaluation par la reconnaissance du statut de mineur victime et indemnisation de la victime		